

CLASSE VIRTUELLE - L'ESSENTIEL DE LA CONVENTION IRSI

Comprendre les objectifs de la nouvelle convention et son champ d'application

3H30 EN CLASSE VIRTUELLE, 2 X 1H45 DE 18H00 À 19H45

DDA

CODE : AADW12

Objectifs de la formation

- Identifier les innovations introduites par rapport à la convention CIDRE
- Cerner le champ d'application de la convention IRSI et ses dispositions spécifiques

Animée par

- RAY Lionel
Consultant,
LRAY CONSEIL

Public concernés

- courtiers, collaborateurs de cabinets de courtage amenés à gérer régulièrement des sinistres DDE et/ou incendie et souhaitant se préparer à la nouvelle convention IRSI, responsables et chargés de clientèle au sein des organismes d'assurance, souscripteurs et rédacteurs, gestionnaires de contrats d'assurance

Dates

- Classe virtuelle
10-11/06/2019
10-11/09/2019
02-03/12/2019

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ

Existe aussi en présentiel

Les domaines d'intervention de la convention IRSI

- Les dégâts des eaux
- L'incendie
- Le cas des sinistres répétitifs

Les grandes innovations de l'IRSI

- La désignation de l'assureur gestionnaire
- La gestion par local
- L'introduction de la recherche de fuite
- Le chiffrage des dommages
- L'assiette des préjudices
- La gestion tranche de coût

d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 395,00 €HT

Les procédures d'indemnisation et de recours

- La gestion en tranche 1
- La gestion en tranche 2
- L'indemnisation et le recours pour les dommages immatériels

Commentaire : Se munir du texte de la Convention IRSI